

N° 2022/37

**Commune de Saint Paul Cap de Joux****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le deux septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Zalifaou BERNÈS, Bruno BERTHOUMIEUX, Christian BELAUT, Brigitte BILLOUX, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Michèle GUIRAUD, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Excusés : Michel BELAVAL, Ernest DURAND (donnant pouvoir à Mme PRAT Michèle).

Secrétaire de séance : M. Bruno BERTHOUMIEUX a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Demande de régularisation des heures supplémentaires effectuées en 2020 et 2021 du aux nouvelles mises en place des normes sanitaires ainsi que le remplacement d'Agent en Arrêt.**

M. le Maire informe que les heures supplémentaires antérieures à l'année civile effectuées par les agents n'ont jamais ouvert droit à régularisation. Il rappelle que le manque d'effectif a obligé les Agents à travailler à temps plein pour certains afin de palier aux organisations sanitaires mises en place par le gouvernement ainsi qu'au arrêts maladies fréquents ces deux dernières années.

M. le Maire propose, afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires que les Agents ont effectuées et pourraient effectuer dans l'avenir dans le cadre d'un surcroit de travail.
- Approuve le paiement des heures supplémentaires et complémentaires sans délai de prescription au bénéfice de quatre Agents pour un montant de 7 613.33€
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE S'-PAUL-CAP-DE-JOIX' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.